



## Transfert d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) – Consentement du titulaire

### Directives :

1. La présente annexe doit être utilisée par le titulaire qui consent à transférer les actifs du régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI), dont il est responsable, d'un émetteur à un autre.
2. Le présent formulaire doit être rempli et signé (ou le consentement doit être transmis à l'émetteur de manière acceptée) par le ou les titulaire(s) du régime cédant pour autoriser le transfert des actifs vers le régime cessionnaire. Il fait partie du formulaire de transfert vers un REEI.
3. L'émetteur du régime cédant doit conserver l'original rempli de ce formulaire et une copie du formulaire de transfert.
4. L'émetteur du régime cessionnaire doit conserver le formulaire de transfert rempli et une copie de ce formulaire.
5. Les émetteurs devraient joindre leur copie de ce formulaire de consentement à leur copie de formulaire de transfert.
6. Lisez attentivement le présent document. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à l'émetteur du régime cédant avec qui vous faites actuellement affaire.
7. Le présent formulaire n'est valide que s'il est rempli, signé (ou si un consentement est transmis à l'émetteur de manière acceptée), daté et remis à l'émetteur du régime cédant. **Ne l'envoyez PAS directement à Emploi et Développement social Canada.**

### Information sur le bénéficiaire et l'émetteur cessionnaire

#### Bénéficiaire

Le bénéficiaire est la personne qui recevra les fonds du REEI.

Nom du bénéficiaire

Prénom du bénéficiaire

Second prénom du bénéficiaire

#### Émetteur cessionnaire

Émetteur qui recevra les actifs transférés (en espèces ou en nature) de l'émetteur cédant.

Émetteur du REEI cessionnaire

N° de contrat du REEI cessionnaire

### Déclaration et consentement du ou des titulaires(s) du régime cédant

**Le titulaire (ou les titulaires, le cas échéant) du REEI cédant doit signer le formulaire pour autoriser le transfert des actifs vers le REEI cessionnaire.**

S'il existe un troisième titulaire du régime cédant, veuillez joindre une copie supplémentaire de cette annexe portant sa signature.

Émetteur du REEI cédant

N° de contrat du REEI cédant

1. Je certifie que les renseignements fournis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, exacts.
2. Je comprends que, sauf si je suis titulaire du REEI cessionnaire, je ne pourrai plus gérer les actifs contenus dans le REEI cessionnaire et je ne posséderai pas le pouvoir juridique d'administrer des actifs.
3. Je comprends qu'un bénéficiaire ne peut avoir qu'un REEI; les transferts partiels ne sont donc pas permis. Le montant total du REEI doit être transféré de l'émetteur cédant à l'émetteur cessionnaire.
4. Je comprends que la Loi sur la protection des renseignements personnels me donne le droit d'accéder à mes renseignements personnels gardés dans un dossier du gouvernement, ou de demander toute correction, et, à titre de représentant autorisé, de le faire pour le bénéficiaire.
5. Je confirme avoir lu et compris ce document, notamment mes droits à la vie privée ci-dessous. J'ai reçu une copie de ce document et je consens à l'utilisation et au partage de mes renseignements personnels.
6. Je souhaite poursuivre cette demande et, par la présente, autorise :
  - a) le transfert des actifs du compte du REEI tel que décrit ci-dessus;
  - b) la liquidation des investissements requise pour payer tous les frais, charges ou ajustements applicables à l'investissement devant être transféré, à l'entière discrétion de l'émetteur cédant.
7. Veuillez annuler toutes les opérations en cours (paiements préautorisés, invalidité viagère, paiements d'assistance, etc.) en provenance du REEI (conformément à la description ci-dessus) transféré.
8. Je comprends que, si je ne remplis pas et ne signe pas ce formulaire, il sera impossible de traiter la demande de transfert.

Vous devez lire la présente section et la signer (ou transmettre votre consentement à l'émetteur de manière acceptée) pour autoriser le transfert.

Date (AAAA-MM-JJ)	Signature du titulaire du régime cédant
	Nom du titulaire
Date (AAAA-MM-JJ)	Signature du cotitulaire du régime cédant (le cas échéant)
	Nom du cotitulaire (le cas échéant)

## Votre droit à la vie privée

La présente section explique pourquoi vos renseignements sont recueillis et de quelle façon ils sont utilisés, partagés et protégés. Elle explique aussi comment vous pouvez consulter vos renseignements personnels.

Les renseignements que vous fournissez dans ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social* (LMEDS), de la *Loi canadienne sur l'épargne-invalidité* (LCEI) et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR) en vue de l'administration des mesures incitatives fédérales pour l'épargne-invalidité.

Les renseignements personnels que vous fournissez peuvent être utilisés et partagés par les parties suivantes en vue de l'administration de la LCEI et de la LIR : Emploi et Développement social Canada (EDSC), l'Agence du revenu du Canada (ARC), l'émetteur ainsi qu'entre les émetteurs au moment du transfert des actifs du REEI.

Bien que rien ne vous oblige à transmettre des renseignements personnels, tout refus de le faire aura pour conséquence qu'EDSC sera incapable de traiter votre demande de transfert au REEI.

Les renseignements que vous fournissez pourraient être utilisés ou communiqués par EDSC à des fins d'analyse de politiques, de recherche, de statistique ou d'évaluation. Ils pourraient être divulgués à Statistique Canada à des fins de recherche et de statistique. Toutefois, les autres utilisations ne serviront jamais à la prise d'une décision administrative à votre sujet (comme une décision sur votre admissibilité à la subvention ou au bon).

Lorsque EDSC sera en possession de vos renseignements personnels, il les administrera conformément à la LMEDS, à la LCEI, à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à toutes les autres lois applicables. Vous disposez d'un droit de protection et d'accès relativement à vos renseignements personnels, comme il est décrit dans le fichier de renseignements personnels « ESDC PPU 038. » La marche à suivre pour obtenir ces renseignements est décrite dans la publication gouvernementale *Info Source*, accessible à [Canada.ca/infosource-EDSC](http://Canada.ca/infosource-EDSC). Vous pouvez également consulter *Info Source* en ligne dans tous les Centres Service Canada. Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée si vous êtes préoccupé par le traitement de vos renseignements personnels. Pour plus d'information, consultez le [www.priv.gc.ca/fr](http://www.priv.gc.ca/fr).

## Définitions

Ces définitions vous sont proposées à titre informatif seulement; elles ne constituent pas des définitions juridiques. En cas de divergence, les définitions juridiques qui se trouvent dans la *Loi canadienne sur l'épargne-invalidité* et la *Loi de l'impôt sur le revenu* prévalent.

**Bénéficiaire** : Personne qui recevra les versements du REEI.

**Fichier gouvernemental** : Comme mentionné ci-dessus, tout renseignement recueilli en vertu de l'autorité de la LMEDS, de la LCEI et de la LIR afin de déterminer l'admissibilité à une Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (subvention) ou à un Bon canadien pour l'épargne-invalidité (bon), de calculer les montants à verser et d'administrer la LCEI et la LIR. Ces renseignements peuvent être détenus par EDSC et l'ARC.

**Titulaire** : Personne, organisme, ministère ou établissement qui ouvre le REEI, désigne le bénéficiaire et autorise les dépôts ou verse des fonds (contributions) au REEI au nom du bénéficiaire. Le titulaire du régime peut être :

- le bénéficiaire;
- le tuteur légal, le représentant légal ou le ministère, l'organisme ou l'établissement légalement autorisé à agir au nom du bénéficiaire, si le bénéficiaire n'a pas atteint l'âge de la majorité au moment de l'ouverture du REEI ou n'a pas la capacité légale;
- le représentant légal, le ministère, l'organisme ou l'établissement légalement autorisé à agir au nom du bénéficiaire, si le bénéficiaire a atteint l'âge de la majorité au moment de l'ouverture du REEI, mais n'a pas la capacité légale;
- l'époux, le conjoint de fait ou le parent du bénéficiaire (aussi appelé membre de la famille admissible [voir le paragraphe 146.4(1) de la LIR pour plus de détails]), si le REEI est ouvert avant 2024 et que le bénéficiaire a atteint l'âge de la majorité au moment de l'ouverture du REEI, mais qu'après une évaluation raisonnable, l'émetteur doute de la capacité juridique du bénéficiaire et que personne ni aucun organisme n'est légalement autorisé à agir en son nom.

**Émetteur** : Institution financière autorisée à offrir le REEI au public. Elle ouvre le REEI pour le titulaire au nom d'un bénéficiaire désigné et gère les questions administratives.

**Émetteur cessionnaire** : Émetteur qui recevra les actifs transférés (en espèces ou en nature) de l'émetteur cédant.

**Émetteur cédant** : Émetteur qui enverra les actifs transférés (en espèces ou en nature) de l'émetteur cessionnaire.

## Renseignements généraux

### Renseignements généraux

Le transfert du REEI comprend deux parties :

- **Demande de transfert du REEI** – doit être remplie à la fois par l'émetteur cédant et l'émetteur cessionnaire pour que le transfert des actifs d'un REEI ait lieu.
- **Consentement du titulaire au transfert du REEI** – doit être rempli par le titulaire qui demande le transfert.

This form is available in English  
Ce formulaire est disponible en médias substituts

## Information sur l'admissibilité au transfert

### Information sur l'admissibilité au transfert

Tout REEI peut être transféré, mais certaines conditions s'appliquent :

- Un bénéficiaire ne peut avoir qu'un seul REEI; une demande de transfert doit donc être présentée pour qu'un régime passe d'un émetteur à un autre.
- Le transfert doit viser le montant complet se trouvant dans le régime. Il est impossible de ne transférer que des montants partiels.
- Le titulaire du régime doit entreprendre le transfert et le formulaire de transfert requis doit être rempli par les deux émetteurs, c'est-à-dire l'émetteur cessionnaire et l'émetteur cédant.

Les émetteurs imposeront peut-être certaines conditions et des frais lors du transfert d'un REEI.

**Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et du bon canadien pour l'épargne-invalidité :**

Téléphone : 1 800 O Canada (1 800 622-6232); 1-800-926-9105 (ATS)

Courriel : [rdsp-reei@hrsdcc-rhdcc.gc.ca](mailto:rdsp-reei@hrsdcc-rhdcc.gc.ca) Internet : [www.canada.ca/reei](http://www.canada.ca/reei)

This form is available in English  
Ce formulaire est disponible en médias substituts